

**UN HÉRITAGE À PARTAGER<sup>MD</sup>**  
Convention d'utilisation (Membres de la CAGP-ACPDP<sup>MD</sup>)

**CAGP-ACPDP<sup>TM</sup>**  
CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS  
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONS PLANIFIÉS

Convention d'utilisation par les membres de la CAGP-ACPDP<sup>MD</sup>  
des marques déposées que constituent  
le nom du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER<sup>MD</sup> et le dessin du soleil levant

**Objectif**

Cette convention fixe des règles claires et uniformes régissant l'utilisation par les membres de la CAGP-ACPDP<sup>MD</sup> des marques déposées que constituent le nom du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER<sup>MD</sup> et le dessin du soleil levant (ci-après appelées « marques déposées ») en vue d'assurer la diffusion d'un message et d'une image de marque homogènes.

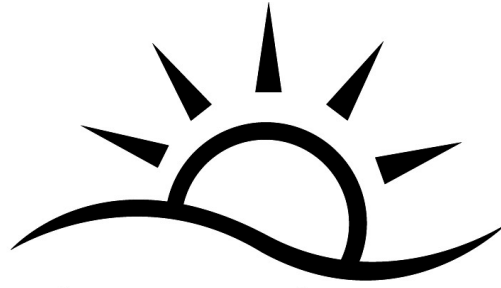
- ✓ Cette convention doit être signée à la fois par le membre de la CAGP-ACPDP<sup>MD</sup> et par le bureau national de la CAGP-ACPDP<sup>MD</sup>.
- ✓ Cette convention demeure valide tant que le signataire est membre en règle de la CAGP-ACPDP<sup>MD</sup>.

Prière de conserver une copie de cette convention dans vos dossiers  
et de retourner l'original à l'adresse suivante :

Coordonnatrice nationale du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER<sup>MD</sup>  
Bureau national de la CAGP-ACPDP<sup>MD</sup>  
325, rue Dalhousie, bureau 201  
Ottawa (Ontario) K1N 7G2  
Courriel : [leavealegacy@cagp-acpdp.org](mailto:leavealegacy@cagp-acpdp.org)

Fax : 613-232-7286

Tél. : 613-232-7991, poste 3  
Numéro sans frais : 1-888-430-9494, poste 3



## **UN HÉRITAGE À PARTAGER<sup>MD</sup>** **Convention d'utilisation (Membres de la CAGP-ACPD<sup>MD</sup>)**

**Association canadienne des professionnels en dons planifiés (CAGP-ACPD<sup>MD</sup>)**  
Marques déposées du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER<sup>MD</sup> et du dessin du soleil levant

Cette convention fixe des règles claires et uniformes régissant l'utilisation par les membres de la CAGP-ACPD<sup>MD</sup> des marques déposées que constituent le nom du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER<sup>MD</sup> et le dessin du soleil levant (ci-après appelées « marques déposées ») en vue de diffuser un message et une image de marque homogènes.

Le membre signataire de la CAGP-ACPD<sup>MD</sup> désireux d'utiliser le matériel promotionnel déposé du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER<sup>MD</sup> accepte ce qui suit :

Tous les droits, titres et intérêts afférents aux marques déposées du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER<sup>MD</sup> sont la propriété du National Committee on Planned Giving® (NCPG). Ces marques déposées ne peuvent être utilisées qu'en lien avec les programmes et le matériel autorisé par l'Association canadienne des professionnels en dons planifiés (CAGP-ACPD<sup>MD</sup>).

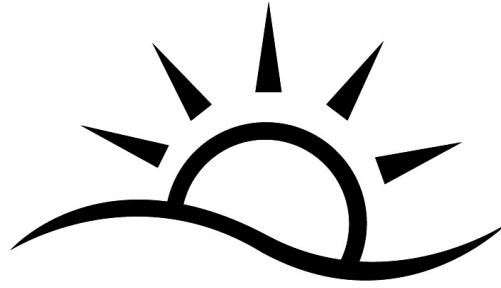
Le **bureau national de la CAGP-ACPD<sup>MD</sup>** autorise l'utilisation locale par le membre de la CAGP-ACPD<sup>MD</sup> des marques déposées en lien avec le matériel déposé. Le matériel déposé ne peut être modifié ou altéré d'aucune manière. Le membre accepte de soumettre tout matériel non déposé contenant toute marque déposée du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER<sup>MD</sup>, y compris les annonces publicitaires, les publications et le matériel promotionnel, qu'ils soient sous forme écrite ou électronique.

Aucun organisme indépendant ou aucune des multiples sections ou filiales d'un organisme indépendant ne peut utiliser ces marques déposées s'il n'est pas partenaire d'une section locale enregistrée du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER<sup>MD</sup>.

### **Description et utilisation des marques déposées**

Le membre de la CAGP-ACPD<sup>MD</sup> s'engage à respecter les normes de qualité relatives à l'utilisation des marques déposées énoncées dans les *Directives concernant l'utilisation des marques déposées que sont le nom du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER<sup>MD</sup> et le dessin du soleil levant* ci-jointes (ci-après appelées « les directives »). Le membre s'engage à soumettre les maquettes de tout matériel non déposé au bureau national de la CAGP-ACPD<sup>MD</sup> afin de les faire approuver avant la mise en production.

La CAGP\*ACPD<sup>MD</sup> se réserve le droit d'amender ces directives en tout temps et de mettre fin à cette convention à sa seule discrétion.



**UN HÉRITAGE À PARTAGER<sup>MD</sup>**  
**Convention d'utilisation (Membres de la CAGP-ACDP<sup>MD</sup>)**

Cette convention entre en vigueur le (date) \_\_\_\_\_  
et se termine à l'expiration de mon adhésion à la CAGP-ACDP<sup>MD</sup>.

**Engagement du membre**

Je soussigné, \_\_\_\_\_ (en caractères d'imprimerie),  
m'engage, au nom de (nom de l'organisme ou de la société) \_\_\_\_\_  
logeant à cette adresse \_\_\_\_\_,

Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

à respecter les exigences liées à l'utilisation des marques déposées du programme  
UN HÉRITAGE À PARTAGER<sup>MD</sup> ainsi que les normes régissant son image de marque. Cette convention  
concerne uniquement l'utilisation de produits déposés et non déposés par le membre (organisme) signataire  
logeant à l'adresse donnée.

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Titre

\_\_\_\_\_  
Date

**Engagement du bureau national**

Le bureau national s'engage à faire respecter les exigences liées à l'utilisation des marques déposées du  
programme UN HÉRITAGE À PARTAGER<sup>MD</sup> et à fournir au membre concerné le matériel répondant aux  
normes de projection de son image de marque. Pour assurer le respect de ces exigences, le bureau national  
s'engage à évaluer, avant sa mise en production, l'admissibilité de tout matériel comportant les marques  
déposées du programme préparé par le membre de la CAGP-ACDP<sup>MD</sup> concerné.

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Titre

\_\_\_\_\_  
Date